

S.P.R.B. – B.D.U.
Direction des Monuments et des Sites
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N. – Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 14/pfu/620112
Réf. D.M.S. : 2273-0014/02/2016-561
N/réf. : AA/KD/SJN-2.38 et 2.114/s.602
Annexes : 1 dossier + historique + notice inventaire

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : ST-JOSSE-TEN-NOODE. Chaussée de Louvain, 33 (anc. cinéma Marignan) / rue Scailquin, 36-38 (anc. école des Sœurs de Sainte-Julienne). Création d'une Maison des Cultures et de la Cohésion sociale et de logements sociaux dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Axe Louvain ». (Dossier traité par Mme I. Ségura – DMS) **Avis conforme de la CRMS**

En réponse à votre lettre du 20 mars 2017, sous référence, réceptionnée le 21 mars, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 29 mars 2017 concernant l'objet susmentionné.

Sur les parties sauvegardées, l'avis de la CRMS est conforme favorable sous réserve de revoir le projet de fermeture de la façade protégée de l'ancien cinéma Marignan. En revanche, son avis est défavorable sur la démolition pure et simple de l'ancienne école des Sœurs de Sainte-Julienne, sise rue Scailquin 36-38. La Commission est résolument opposée au projet qui démolit d'emblée un bâtiment digne d'intérêt patrimonial alors que sa réhabilitation et sa transformation contribueraient pleinement au succès de l'opération moyennant une répartition différente des fonctions sur le site et des performances de la salle moins maximalistes. La conservation du bâtiment actuel répondrait ainsi aux efforts de durabilité soutenus par la Région de Bruxelles-Capitale.

La façade de l'ancien cinéma Marignan (chaussée de Louvain, 33) est inscrite sur la liste de sauvegarde. Elle se situe en face de l'ancien cinéma Mirano (chaussée de Louvain, 38) également inscrit en totalité comme monument sur la liste de sauvegarde de la Région de Bruxelles-Capitale. En tant que construction datant d'avant 1932, l'ancienne école des Sœurs de Sainte-Julienne (rue Scailquin, 36-38) est reprise à l'inventaire du patrimoine immobilier de la Région.

Le projet a pour but de créer la « Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale » de Saint-Josse-ten-Noode. Il s'inscrit dans un programme de revitalisation urbaine formalisé par le contrat de quartier « axe Louvain » et se développe sur un ensemble de deux parcelles voisines : l'une est occupée par l'ancien cinéma Marignan ; elle traverse l'îlot et donne à la fois sur la chaussée de Louvain (n°33) où se développe la façade du cinéma et à l'arrière sur la rue Scailquin ; l'autre est occupée par l'ancienne école des Sœurs des Sainte-Julienne et se développe le long de la rue Scailquin (n°36-38).

Les travaux prévoient :

- la restauration de la façade principale de l'ancien cinéma Marignan (côté Louvain) ;
- la réhabilitation et la transformation du bâti conservé du cinéma en vue de la création d'un restaurant social, d'un bar, d'une salle de spectacle de 500 places et de toutes les fonctions annexes nécessaires ;
- la création de trois logements sociaux en superstructure de la salle de spectacle (côté Scailquin) ;

- la démolition totale de l'ancienne école des Sœurs de Sainte-Julienne (côté Scailquin) et la construction d'un nouvel ensemble architectural pour abriter des salles polyvalentes et des fonctions annexes ;
- la création d'une connexion souterraine directe (niveau -2) entre ce nouvel ensemble et la grande salle ;
- l'aménagement des abords et de l'intérieur d'îlot rue Scailquin, avec un quai de déchargement et un monte-charge pour les décors.

Pour rappel, la CRMS a visité les lieux le 29 juin 2016 et émis un avis de principe en sa séance du 6 juillet 2016.

Si la CRMS se réjouit des intentions de création de la « Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale », elle regrette toutefois certains choix architecturaux qui soutiennent le projet. Les auteurs ont voulu créer une salle de spectacle polyvalente, aux installations techniques professionnelles, dans laquelle pourront avoir lieu des spectacles d'une grande variété (théâtre, danse, cirque). Ces grandes ambitions ont abouti à des choix qui ont des implications lourdes sur l'aménagement de la salle (démolition de la dalle de sol de la salle de spectacle dont le niveau est ramené à celui des sous-sols, modification profonde de l'accès à la salle par le public, démolition de la charpente métallique...) mais aussi sur l'ensemble du site.

L'autre volet du projet consiste en la démolition de l'ancienne école des Sœurs de Sainte-Julienne alors que le contrat de quartier prévoyait pour ce bâtiment une rénovation et une extension. Lors de leur visite, les Monuments et Sites ont constaté l'intérêt patrimonial de ce bâtiment, son bon état de conservation et la rationalité de sa construction : le bâtiment existant aurait pu dès lors parfaitement se prêter au programme proposé et être conservé, pour autant que les fonctions aient été réparties différemment sur le site et que les performances de la salle aient été moins maximalistes.

1. L'avis de la CRMS est conforme favorable sous réserve sur les interventions projetées à la façade de l'ancien cinéma Marignan

La principale intervention vise le démontage du mur-rideau vitré installé en 1995 et la restitution d'une façade ouverte, conformément à la demande de la CRMS dans son avis de principe du 6 juillet 2016.

Les autres éléments manifestement rapportés seraient démontés, le reste ferait l'objet d'un nettoyage, de réparations ponctuelles et de restitutions à l'identique des parties manquantes, ce qui est positif.

En ce qui concerne l'installation d'une grille à mettre en place pour sécuriser l'espace ouvert lorsque le bâtiment serait fermé, le projet prévoit une grille métallique rétractile suspendue à une structure support fixe, dont les 2 parties se replieraient contre les façades latérales du hall. La structure support de la grille, qui serait fixe, aurait un impact visuel considérable sur la bonne perception de la façade protégée. L'ensemble de la composition architecturale de la façade d'origine a des accents verticaux prononcés. Auvent et hall d'entrée extérieur en entonnoir participent à la création d'un appel en brisant l'alignement de la rue : il s'agit littéralement de "happer" les passants. L'élément horizontal fixe qu'est le support de la grille viendrait "perturber" cette composition d'ensemble.

Une autre solution doit ici être proposée. Des recherches en archives devraient permettre d'élucider ce point ou s'inspirer d'une solution de l'époque. Si néanmoins aucun autre modèle de grille ne pouvait satisfaire sur le plan patrimonial, et si aucune preuve ne peut être fournie pour attester formellement de la présence d'une grille à l'origine ou d'un autre dispositif de fermeture, la CRMS ne s'opposerait pas à la mise en place d'un nouveau mur-rideau intégré le plus discrètement et sobrement possible. Dans les deux cas (nouveau modèle de grille ou nouveau mur-rideau), les détails d'exécution seront soumis préalablement à l'approbation de la DMS.

2. Avis de la CRMS sur les parties non protégées

2.1 Ancien cinéma Marignan (extérieur puis intérieur)

- De manière générale, la CRMS n'est pas convaincue de la répartition des fonctions et l'implantation des futurs logements au-dessus de la salle de spectacle. Cette implantation pose problème non seulement du point de vue de l'expression des façades mais aussi de la clarté d'accès et de l'identification de la fonction de ces logements. Notons également que cette implantation empêche l'exploitation optimale du nouvel espace extérieur créé sur la dalle de toit de la salle de spectacle : seule la terrasse d'un des appartements y est aménagée. ***Cet espace aurait probablement pu être mieux valorisé s'il avait été dédié à une fonction accessible au public.***

- Pour ce qui est de l'aménagement intérieur de l'ancien cinéma, le dossier n'explique pas si certains des éléments du décor d'origine, conservés jusqu'à aujourd'hui, sont conservés et intégrés au nouvel aménagement des lieux. Dans son avis de principe, la CRMS avait demandé que soit examinée la possibilité de conserver d'autres éléments intéressants relevés lors de la visite des lieux (ex : manteau de cheminée et revêtements en travertin du 2ème étage situé au-dessus du hall, appareils d'éclairage de la salle...).

Le dossier devrait préciser ces points.

- Le projet prévoit le réaménagement complet de la salle de spectacle : la dalle de sol existante est démolie (il ne s'agit plus de la dalle d'origine qui était légèrement inclinée) et le niveau principal de la salle est ramené à celui des sous-sols. Un nouveau balcon est aménagé à l'étage (il n'y en avait pas à l'origine). Ces modifications ont pour conséquence une modification profonde de l'accès de la salle au public. A l'origine, le cheminement était simple et naturel, de plain-pied du hall extérieur à la salle en passant par le foyer. L'accessibilité de la nouvelle salle est tout autre : le cheminement pour s'y rendre est beaucoup moins fluide et naturel. Ainsi, la section d'entrée n'est plus au même niveau que la salle mais presque 4m en contrebas (quid des PMR en cas d'incendie ?) Rendues plus compliquées, les circulations occupent une très grande partie des nouvelles surfaces créées en sous-sol du côté de la rue Scailquin. Quant à l'accessibilité du balcon, il faudrait monter en haut du balcon pour redescendre ensuite, ce qui n'est pas fluide.

La CRMS invite les auteurs de projet à revoir l'accès à la nouvelle salle et la succession des séquences dans le volume du Marignan.

2.2 Côté rue Scailquin

La CRMS s'oppose fermement à la démolition pure et simple de l'ancienne école des Soeurs de Saint-Julienne qui présente un intérêt patrimonial indéniable et qui est encore en bon état.

Le bâtiment existant pourrait aisément être conservé, et intégré au projet pour accueillir des fonctions du programme : associations, espaces connexes à la salle de spectacle, logements, ... ***La CRMS reste convaincue que la réhabilitation de l'ancienne école rencontrerait pleinement l'objectif d'animation de la rue et d'ouverture sur le quartier (d'autant plus dans le cas d'une future « Maison des cultures et de la cohésion sociale »), et ce dans le contexte de développement durable actuel. Une recherche approfondie concernant son histoire permettrait de redonner au bâtiment tout son sens dans le quartier.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie : DMS : Mme I. Segura et M. H. Lelièvre ; DU : Mme S. Buelinckx.